

PROCES VERBAL

SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 17.09.2020

Par lettre en date du 12.09.2020, le Conseil Municipal a été convoqué en séance ordinaire, à la mairie salle du Conseil, pour le jeudi 17 septembre 2020, afin de délibérer sur les questions suivantes :

Ordre du jour :

- 1 – Appel nominatif des conseillers.
 - 2 – Désignation du secrétaire de séance.
 - 3 – Approbation du procès-verbal précédent.
 - 4 – Rapport du Maire.
 - 5 – Dossier 1 : Terrain Mme Huguet - Ligny.
 - 6 – Dossier 2 : Bâtiments La Chaume Blanche et Cts Contarin.
 - 7 – Dossier 3 : Décision modificative budget Assainissement.
 - 8 – Dossier 4 : Rideau ancien local Tabac Presse.
 - 9 – Dossier 5 : Transport scolaire.
 - 10 – Dossier 6 : Cantine enfant Millot.
- Questions diverses

Le Maire de Pouligny Notre-Dame certifie que le compte rendu de la présente séance a été affiché, conformément à l'article L 2122.25 de code général des collectivités territoriales.

Les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis le 17 septembre 2020 à 20 heures, dans la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur DEVAUX Samuel, Maire.
La séance est ouverte à 20 heures.

1 – APPEL NOMINATIF DES CONSEILLERS

Présents Mmes et MM. DEVAUX Samuel, JEOMEAU Bernard, DAUDON Christèle, PICHON Stéphanie, GAUTIER Alain, BIGUE Angélique, PÉRICHON Damien, MAUTRET Adeline, ADAM Benjamin, POURTIÉ Alain, MOUSSEAU Marie-Christine, GAUDON Nadine, CHENUT Claude.
Excusés : JAMBUT Denis, BOURDEIX Florence.

2 – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

M. ADAM Benjamin a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

3 – APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL du 08 juillet 2020.

Lecture est faite du procès-verbal de la séance précédente. Il est approuvé par l'assemblée.

4 –COMPTE RENDU DECISIONS DU MAIRE

- Vu l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Municipal de Pouligny Notre-Dame du 23 mai 2020, portant délégation d'attribution du dit Conseil Municipal au Maire de Pouligny Notre-Dame,
Monsieur le Maire donne les décisions prises conformément à sa délégation : aucune décision n'a été prise.

5 – Terrain Mme Huguet – Ligny

Le Conseil Municipal DECIDE l'achat de la parcelle cadastrée AM 115 d'une contenance de 6 941 m² sise au lieu-dit « Les Sapins » 36160 Pouligny Notre-Dame, pour le prix de trois mille euros TTC (3 000 €), frais en sus à la charge de l'acquéreur.

6 – Bâtiments La Chaume Blanche et Cts Contarin Parcelle BD 117

Le Conseil Municipal DECIDE l'achat de la parcelle cadastrée BD 117 et une bande de terrain de 5 mètres de la parcelle BD 212, courant sur les deux côtés jouxtant les bâtiments présents sur la parcelle BD117 et en limite séparative, pour un montant de trente mille euros TTC, les frais de bornage et frais en sus étant à la charge de l'acquéreur.

Bâtiment maison Contarin place Eglise

Le conseil municipal DECIDE de ne pas se porter acquéreur de la maison Contarin sise place de l'Eglise.

Logement 19 Chaume Blanche – Subvention FAR

Le Conseil Municipal DECIDE d'effectuer les travaux de remise en état pour un montant estimatif de 21 332, 71 euros HT et SOLLICITE du Conseil Départemental, une subvention aussi élevée que possible au titre du Fonds d'Action Rurale.

7 – Décision modificative budget assainissement

Le Conseil Municipal DECIDE d'apporter les modifications suivantes au budget assainissement 2020 :

Diminution de crédit section de fonctionnement compte 658 : 150 euros

Augmentation de crédit section de fonctionnement compte 673 : 150 euros

8 – Rideau ancien local Tabac - Presse

Le Conseil Municipal DECIDE le rachat du rideau métallique de l'ancien local Tabac – Presse pour un montant de cent euros TTC.

9 – Transport scolaire

Le Conseil Municipal DEMANDE à la Région, responsable des transports scolaires, de revoir son règlement afin d'assurer un meilleur service auprès des familles surtout au niveau de la sécurité des enfants.

10 – Cantine enfant Millot

Le Conseil Municipal DECIDE de participer aux frais de cantine pour l'enfant, Millot Axel, à hauteur de 1,25 euro par repas pris à la cantine pour l'année scolaire 2020/2021.

Le remboursement s'effectuera sur présentation d'un état du nombre de repas.

Questions diverses :

Madame Stéphanie Pichon soumet l'idée d'un abribus, place de la mairie, pour protéger les enfants prenant le transport scolaire pour le lycée de La Châtre.

Les devis de la société Opti Sécurité pour une alarme et des caméras au camping ont été choisis par la commission de la base de loisirs, du camping et des équipements sportifs ainsi que les devis de l'entreprise Jardins en Berry pour finaliser la clôture du grand jeu de la base de loisirs.

Le maire informe le conseil municipal de la suspension de ses fonctions du BJEPS, employé pour la saison au téléski, et ce, depuis le 24 août.

La remise aux normes électriques a été effectuées au stade municipal ainsi que le changement des radiateurs. La réfection des peintures des portes sera exécutée par les employés municipaux.

Le maire informe le conseil municipal que la surveillance à l'école est effectuée par Mme Froment Angélique et que le sondage, mené auprès des familles pour la garderie, n'a reçu que 9 réponses sur 22 et n'a donc abouti à rien de concret.

Un courrier avec accusé-réception a été adressé à la Société Fontarabie lui demandant de bien vouloir pratiquer le défrichage de la parcelle AC 219.

Une servante d'atelier et toute une gamme d'outils ont été achetées pour la somme de 2 400 euros TTC.

Les devis pour le nettoyage des vitres de tous les bâtiments communaux ont été étudiés, deux entreprises ont été retenues.

La société Comeva procède à une étude pour l'installation d'une ligne téléphonique aux ateliers communaux en tenant compte de l'arrivée de la fibre.

Des travaux de rénovation des huisseries des anciennes douches seraient nécessaires, décision est prise de supprimer ce bâtiment.

L'ancien local Tabac-Pressé sera proposé à la location.

Un diagnostic de la station d'épuration est demandé en prévision de sa réfection auprès des services de la Satèse.

Les agents techniques ont émis le souhait de l'achat d'un camion-benne. Des prospections seront entreprises afin de trouver une occasion.